

*Diasporiques/Cultures en mouvement* ne saurait rester indifférent au sort plus que préoccupant du peuple palestinien. On trouvera ci-dessous deux articles qui s'y rapportent : la recension du livre que vient de publier Ziyad Clot à ce sujet et une réflexion sur « le double droit » de ce peuple. Nous serions heureux que la publication de ces deux textes amorce un débat sur ce sujet essentiel.

## L'avenir du peuple palestinien

### I - UNE EXPÉRIENCE PASSIONNANTE ET DOULOUREUSE

**Ziyad Clot, *Il n'y aura pas d'État palestinien*, Max Milo, Paris 2010, 284 Pages, 18,90 €.**



Le titre provocateur de cet ouvrage témoigne d'une expérience passionnante et douloureuse. Ziyad Clot, jeune avocat franco-palestinien, décide en 2007 de se rendre à Haïfa, lieu de naissance de sa mère qu'elle a dû abandonner avec sa famille en 1948 et qui se trouve depuis en territoire israélien. Le jeune homme choisit alors de rester dans les territoires palestiniens et de mettre ses compétences juridiques au service de l'Autorité palestinienne en acceptant un poste de conseiller auprès de l'OLP. Il se trouve plongé ainsi dans le monde de la négociation, participe aux pourparlers qui auraient dû mener à la création d'un État palestinien avant la fin de l'année 2008. Il nous confie le récit de cette aventure.

La difficulté de ce livre pourrait être un sentiment de déjà vu, tant sont nombreux les articles et les ouvrages qui traitent de ce conflit. Mais

la force de cet essai résulte du témoignage intime de quelqu'un que rien ne prédisposait à se retrouver au cœur de la discussion et qui découvre avec une certaine stupeur le « jeu » que mènent les négociateurs, tant palestiniens qu'israéliens, certains d'entre eux se retrouvant depuis des années, au gré des processus relancés les uns après les autres sans aucun résultat. Alors qu'il fait ses premiers pas sur cette terre, Clot comprend très vite que le problème de la colonisation et de l'emprise militaire israélienne sur les territoires rend infernale la vie quotidienne des Palestiniens et conditionne le passé, le présent et le futur de leur existence. Il est personnellement obligé, alors qu'il pensait s'installer à Jérusalem-Est, de s'établir à Ramallah en raison des difficultés à franchir les quelques kilomètres qui séparent les deux villes.

Clot rend compte de la série de ses discussions avec Tal Becker, le chef de cabinet de Tzipi Livni, ministre des Affaires étrangères d'Israël, sur la question des réfugiés, l'une des plus sensibles avec celles de Jérusalem

et des frontières. Son récit est riche d'enseignements sur la méthode de négociation des Israéliens, sur les frustrations qu'elle engendre pour la partie palestinienne, mais aussi sur les contingences de la politique intérieure des deux camps. Il apparaît clairement à la lecture de ce récit que les positions sont inconciliables entre d'une part la revendication d'un « droit au retour » pour les réfugiés de 1948 et leurs descendants vivant dans les pays voisins et, d'autre part, le refus absolu par les Israéliens de ce droit qui remettrait en cause la nature juive de leur État. Un refus qui s'accompagne de celui de la reconnaissance d'une quelconque responsabilité de leur part et de toute forme d'indemnisation à leur charge.

Après un an passé à négocier, Clot en arrive à la conclusion « qu'il n'est pas dans l'intérêt des Palestiniens de poursuivre ce processus » et il décide donc de ne plus y être associé. Voici un extrait de la lettre qu'il envoie alors à l'OLP : « La situation du dossier des réfugiés est particulièrement catastrophique. Une opinion communément partagée parmi les réfugiés, les Palestiniens et les parties arabes, est que l'OLP ne représente plus les vues et les intérêts de la plupart des Palestiniens. L'OLP semble maintenant encline à utiliser les droits historiques des réfugiés palestiniens, qui restent le cœur du conflit, comme un jeton de négociation dans le cadre des discussions en cours, ce qui est un pari politique désastreux. Je suis sûr que vous comprendrez que j'aie mes propres lignes rouges puisque le problème des réfugiés demeure pour moi et pour ma famille une question profondément personnelle ». Ces propos extrêmement

lucides remettent complètement en question ce qu'on continue à appeler « processus de paix » et que l'auteur qualifie « d'écran de fumée ». Rétrospectivement on comprend très bien la décision de ce jeune avocat, arrivé à peine un an plus tôt et à qui l'on a aussitôt proposé un poste de négociateur, de refuser de continuer à jouer un jeu dont, écrit-il, « les meilleurs cerveaux palestiniens, les professionnels les plus expérimentés ne veulent plus entendre parler depuis bien longtemps ».

Clot pense que, de toute façon, il n'y a plus assez de terre et d'eau pour créer un État « Palestine » souverain et indépendant, vierge de toute présence israélienne, d'où le titre désabusé de son ouvrage. Selon lui, il existe déjà *de facto* sinon *de jure* un État unique, celui qu'il nomme *Israeltine*. Dès lors, il n'est plus question de parler de « négociations », il s'agirait plutôt de tirer les leçons de la situation actuelle, et cela même si l'option d'un État unique, régulièrement remise par certains sur le tapis, n'est pour le moment admise par aucune des deux parties et tout particulièrement par Israël, Netanyahu ayant, on le sait, déclaré que « les Palestiniens devront reconnaître Israël en tant qu'État juif ». ☺

**AGNÈS LEVALLOIS**

**Agnès Levallois** est journaliste, spécialiste du monde arabo-musulman, corédactrice en chef de *Risques internationaux* et chargée de cours à l'ENA.

## II - LE DOUBLE DROIT DU PEUPLE PALESTINIEN<sup>2</sup>

Sari Nusseibeh, l'un des deux négociateurs (avec l'Israélien Ami Ayalon) de ce qu'on a appelé les « Accords de Genève de 2002 » – la seule tentative (officiuse) vraiment sérieuse de dialogue pour la paix entre Israéliens et Palestiniens – a récemment accordé au *Monde*<sup>3</sup> un entretien à la fois surprenant et poignant (« Nous ne demanderons ni à être élus, ni à devenir ministres, ni à voter. Ils [les Israéliens] peuvent garder leur gouvernement, le conserver aussi juif qu'ils le veulent, du moment que nous pouvons bénéficier de tous les droits de l'Homme. Personnellement, je ne veux pas d'État. »). Il rejoint d'une certaine façon en cela le livre courageux, lucide et tout aussi poignant, de Ziyad Clot, que recense ci-dessus Agnès Levallois.

Comme nombre de mes compatriotes, je ne saurais me résigner à dire que la création d'un État palestinien est un projet qu'il convient désormais de ranger aux oubliettes de l'Histoire ! La pression en faveur de cette création doit continuer à s'exercer avec une extrême vigueur. Mais je crois que le moment est aussi venu d'affirmer avec solennité que le peuple palestinien, comme d'autres peuples, a droit à une double existence : territoriale *et* non territoriale. Il n'est évidemment pas possible que les quelque – dit-on – cinq à sept millions de Palestiniens qui vivent actuellement en dehors d'Israël, de la Cisjordanie ou de Gaza « rentrent » au sein de l'État qui pourrait être créé. Mais cela ne signifie pas qu'ils doivent pour autant « disparaître » en tant que composante du peuple

palestinien ! Il est donc indispensable de leur reconnaître le droit à une existence spécifique, que je qualifierai pour ma part de « diasporique ».

Cette reconnaissance aurait, entre autres, comme conséquence majeure de mettre la communauté internationale – et pas seulement les pays arabes – face à ses responsabilités en termes d'intégration des Palestiniens qui accepteraient de vivre ailleurs qu'en Palestine, mais bien sûr ailleurs que dans des camps de « réfugiés ».

Juifs et Palestiniens n'ont pas la même histoire, ils ont les uns et les autres subi de lourdes souffrances, même si elles ne sont pas de même nature. Ils ont largement en commun une référence fondatrice : celle de l'exil. Les Juifs qui n'ont pas fait le choix de vivre en Israël sont extrêmement nombreux à avoir compris que l'aphorisme qui fait écho à cette référence, « L'an prochain à Jérusalem », n'avait pas nécessairement un sens religieux ou territorial, qu'il pouvait être aussi l'expression d'une espérance clairement destinée à rester à l'état de mythe mais néanmoins nécessaire pour surmonter les difficultés identitaires de la vie diasporique. Ceux des Palestiniens qui seraient prêts à accepter une « vocation diasporique » ne pourraient-ils faire leur cet aphorisme, dans le même esprit ? Encore une fois cela ne serait concevable que si les moyens politiques et économiques de leur intégration leur étaient fournis. Mais n'y aurait-il pas là, pour le peuple palestinien, dans son ensemble, une précieuse façon complémentaire de se projeter dans l'avenir, de reprendre espoir, et, pour les autres peuples, un moyen de lui donner concrètement témoignage de leur solidarité ? ☺

**PHILIPPE LAZAR**

<sup>2</sup> Cet article a été publié en exclusivité sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) daté du mardi 14 décembre 2010.

<sup>3</sup> *L'idée d'un État est aujourd'hui en régression chez les Palestiniens* (13 octobre 2010).